



# ASSEMBLÉE NATIONALE

## 13ème législature

11 Novembre

Question écrite n° 103430

### Texte de la question

M. Jean-Jacques Gaultier attire l'attention de M. le ministre de la défense et des anciens combattants sur la possibilité de créer une semaine du Souvenir et de la Mémoire des « Morts pour la France » dans les établissements scolaires. Cette semaine serait l'occasion de sensibiliser les enfants au devoir de mémoire. Elle pourrait être également un moment de rencontre avec ceux qui ont vécu les conflits et permettre l'organisation de sorties pédagogiques sur le thème de la mémoire et du souvenir ainsi que sur l'histoire de France en général. Actuellement plusieurs semaines à thème existent déjà durant l'année scolaire et il semblerait opportun d'instaurer une semaine en faveur de nos concitoyens « Morts pour la France ». Cette semaine pourrait s'articuler autour d'une journée du souvenir et de la mémoire qui pourrait être le 11 novembre. Il lui demande quelle suite pourrait être donnée à cette proposition.

### Texte de la réponse

L'école de la République joue un rôle essentiel dans l'enseignement de l'histoire et la transmission de la mémoire - et tout particulièrement celle des conflits contemporains - auprès des enfants et des adolescents. En complément des enseignements, en particulier d'histoire-géographie, les journées commémoratives et les actions éducatives constituent des moyens privilégiés pour mener ce travail pédagogique. Sous l'impulsion du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, les équipes éducatives s'appuient sur l'ensemble des partenaires institutionnels et associatifs investis dans ce travail de mémoire. Le 8 Mai et le 11 Novembre, lors des commémorations de la fin des deux grands conflits meurtriers du xxe siècle, les enseignants sont amenés, chaque année, à encourager les élèves à réfléchir sur ces périodes de l'histoire. À cette occasion, les écoles et les établissements du second degré sont également invités à prendre part aux cérémonies officielles proposées sur l'ensemble du territoire, généralement autour du monument aux morts communal. Chaque année, une note du directeur général de l'enseignement scolaire relative au programme prévisionnel des actions éducatives souligne l'intérêt de construire des projets pédagogiques en lien avec ces commémorations. Les monuments aux morts des communes sont aussi le point de départ de plusieurs actions de mémoire organisées dans le cadre scolaire, souvent à l'occasion de sorties pédagogiques, tel le concours « Le monument aux mort de ma commune, de mon quartier », organisé par l'association « Civisme et Démocratie » (CIDEM) avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative. C'est aussi le cas du concours des petits artistes de la mémoire, organisé chaque année par l'Office nationale des anciens combattants et victimes de guerres, avec le soutien du ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative et du ministère de la défense et des anciens combattants. Ce concours permet en effet aux élèves des écoles primaires de décrire le parcours d'un combattant de la Grande Guerre dont le nom est inscrit sur le monument aux morts de leur commune. Parmi les nombreuses actions servant de support au travail de mémoire des élèves, il convient de citer bien sûr le concours national de la Résistance et de la déportation, opération associant étroitement les fondations et associations de mémoire, qui mobilise chaque année plus de 40 000 collégiens et lycéens répartis sur l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer. Le ministère de l'éducation nationale, de la jeunesse et de la vie associative, toujours soucieux de favoriser les

contacts entre les générations lors des actions de mémoire, a récemment accordé son soutien à la « Journée de la Normandie », projet visant à perpétuer de manière internationale, le 6 juin, la mémoire d'un événement historique majeur de l'histoire de l'Europe, rendant ainsi hommage à ceux qui sont tombés lors de la lutte des démocraties contre le totalitarisme. D'autres dates sont l'occasion pour la communauté éducative de mener un travail de mémoire sur les grands événements liés aux conflits du xxe siècle. Tout d'abord, le 27 janvier, à l'occasion de la Journée de la mémoire des génocides et la prévention des crimes contre l'humanité. Ensuite, le 18 juin, lors de la commémoration l'Appel à la résistance du général de Gaulle. Enfin, le 22 octobre, journée du souvenir de Guy Môquet et de ses compagnons fusillés, qui permet notamment aux équipes éducatives de travailler avec les élèves sur le thème de l'engagement des jeunes dans la Résistance. Cette pluralité de dates offre la possibilité aux équipes éducatives de conduire différentes activités pédagogiques autour du travail de mémoire durant l'année scolaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Jean-Jacques Gaultier](#)

**Circonscription :** Vosges (4<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 103430

**Rubrique :** Cérémonies publiques et fêtes légales

**Ministère interrogé :** Défense et anciens combattants

**Ministère attributaire :** Éducation nationale, jeunesse et vie associative

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 29 mars 2011, page 2983

**Réponse publiée le :** 27 décembre 2011, page 13621